

Du matériel informatique à été « perdu » !

Perdu ou... volé? Deux audits de la Cour des comptes fustigent la gestion du matériel à la Communauté française: une véritable pagaille

● 171 PC ont disparu à la Communauté française et personne ne sait qui en avait la charge! Un exemple parmi d'autres de la pagaille qui règne dans sa gestion, épinglée par deux audits assassins de la Cour des comptes.

Une gigantesque gabegie en puissance. C'est la détestable impression qui demeure, après la lecture de deux rapports d'audit de la Cour des comptes que Sudpresse a pu lire. Réalisés au second semestre 2013, ils ont porté sur le Ministère de la Communauté française tel qu'il a été géré un an auparavant. Ou plus exactement sur les biens que cette administration possède, et qui ne font l'objet d'aucun suivi sérieux, ni lors de leur achat, ni ensuite. Pour ne pas dire d'aucune gestion tout court, ou presque.

Épisode tristement révélateur: la Cour relève que du matériel informatique a disparu sans qu'on soit capable de le retrouver, lors du dernier renouvellement du parc. Et pas qu'un peu. Ce sont ainsi 135 ordinateurs portables, 36 PC fixes, 510 claviers, 494 souris, 455 transformateurs, 228 stations d'accueil ou 350 haut-parleurs qui manquaient à l'appel dans les bureaux, sans qu'on puisse dire où ils sont passés! Ni d'ailleurs

à qui ils avaient été confiés!

Dans cet inventaire effarant, la Cour répercute même la disparition de 193 câbles de sécurité pourtant destinés à... empêcher le vol de ces ordinateurs! Ou quand le grotesque le dispute à l'inquiétant...

AUCUNE PROTECTION DU MATÉRIEL

Et c'est loin d'être une exception. « *Les inventaires gérés par la Communauté française ne présentent pas de garanties suffisantes pour assurer une protection adéquate du matériel* », dénonce sèchement la Cour. « *De nombreux biens ne sont pas identifiés de façon univoque et leur localisation se révèle souvent imprécise.* »

Bref: on sait ce qu'on achète, puis on en perd la trace. Et quand le matériel commence à être utilisé, il n'existe « *aucun suivi approprié des déclassements* » qui sont décidés. Autant dire que les moins honnêtes peuvent allègrement se servir, dans la plus totale impunité.

De façon plus générale, dans cette Communauté qui manque pourtant cruellement d'argent, tout est très décentralisé et il n'existe « *aucune véritable politique structurée des*

achats ». Pas d'avantage d'ailleurs qu'une analyse « *systématique, consolidée et formelle des besoins des différents services* ». Tout

le monde achète donc ce qu'il veut quand il veut. Car l'« *absence d'un inventaire complet et fiable ne permet pas de définir avec précision les besoins d'acquisition et de renouvellement* ».

CARTE DE CRÉDIT

La Cour relève aussi « *des manquements importants* » dans le contrôle des achats payés par des « *trésoriers décentralisés* ». Et « *les plafonds fixés autorisent des paiements aux montants relativement élevés, certaines dispositions validant même parfois l'absence de plafond* » dans la dépense...

L'organe indépendant de contrôle de la gestion des pouvoirs publics s'est également penché sur le cas spécifique

d'une carte de crédit. Elle sert à payer des déplacements à l'étranger et des frais de représentations, autorisant parfois même des retraits en liquide. Mais « *aucune procédure écrite* » n'en régit l'utilisation. Pire: ni le justificatif original de la dépense, ni celui du caractère professionnel des frais exposés n'ont été joints aux comptes transmis à la Cour. Et quand, à sa demande expresse, la facture initiale l'a finalement été, la démonstration de son caractère professionnel n'en était pas plus claire pour la cause.

De janvier à juin 2013, la Cour a encore relevé 283 paiements à l'étranger pour 80.367 euros via des avances de fonds, alors que cette pratique est prohibée. Sans que, visiblement, quelqu'un s'en inquiète... ■

CHRISTIAN CARPENTIER

LE MATÉRIEL PERDU	
135	PC portables
36	PC fixes
510	claviers
494	souris
455	transformateurs
193	câbles de sécurité
228	stations d'accueil
350	paires de haut-parleurs
38	câbles vidéo/USB
4.850	manuels
401	batteries

GEORGES-LOUIS BOUCHEZ

« Gestion scandaleuse ! »

« Le constat auquel a abouti cet audit de la Cour des comptes est celui d'une gestion scandaleuse ! », fulmine le député wallon Georges-Louis Bouchez. « Mais ce n'est malheureusement qu'une demi-surprise. L'administration de la Communauté française est dans un état lamentable ! Elle a toujours été gérée par le PS et on y travaille encore comme il y a 50 ans ! »

« Croyez-moi, ce matériel informatique disparu n'a pas été

perdu pour tout le monde, il a fait le bonheur de certains ! », s'indigne le Montois. « Le plus sidérant est que l'administration est incapable de dire ce qu'elle possède en matériel, et à qui ce qui a été acheté a été

confié ! Impossible donc de retrouver les fonctionnaires qui se sont servis ! On n'arrête pas de dire que la Communauté manque de moyens, pour les écoles ou pour le sport, et là on gaspille du matériel peut-être

en partie dépassé pour l'administration, mais qui aurait pu faire le bonheur d'autres services ! »

« Le pire, c'est que cela jette l'opprobre sur l'ensemble des fonctionnaires. Si une PME était gérée comme ça, elle serait déjà en faillite à cause des amendes de l'ONSS ! Alors qu'il serait si simple de mettre en place une gestion centralisée et un suivi des achats. Un simple tableau excell suffit ! »

PROPOS RECUEILLIS PAR CH. C.

ANDRÉ FLAHAUT RÉAGIT

« Nous prenons des mesures »

« Monsieur Bouchez utilise un procédé très facile pour faire parler de lui ! », déplore d'entrée de jeu André Flahaut (PS), ministre du Budget et de la Fonction publique en Communauté française, dans la réaction qu'il nous accorde. « Cet audit n'arrive peut-être que maintenant, mais il a été réalisé au deuxième semestre 2013, et transmis fin 2014 à l'administration pour qu'elle puisse y réagir. »

« Depuis lors, des mesures ont déjà été prises pour améliorer les choses », poursuit le Braban-

çon wallon. « J'ai décidé d'écrire à la Cour des comptes pour qu'elle actualise son audit, mais aussi à l'administration pour qu'elle me donne les réponses à lui fournir. Prenez le système de gestion Gladis, utilisé au centre de prêt de matériel de Naninne. Il donne satisfaction et a déjà été élargi à l'ensemble de la direction générale des sports. »

« Le futur contrat d'administration que nous sommes occupés à finaliser permettra aussi d'assurer un meilleur contrôle des choses. Et si d'autres me-

sures sont à prendre, je les prendrai. J'accepte de discuter de tout cela, de façon sereine et posée. Je suis d'ailleurs sûr que ces PC qui ont disparu, ils se trouvent quelque part. Je ne suis pas distrait de ce qui se passe, croyez-le bien. Nous suivons le dossier... » ■

PROPOS
RECUEILLIS
PAR CH. C.

UNE SALE COMBINE À L'ISSEP

Détournements d'argent wallon

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose évidemment pas du monopole en matière de vols dans les administrations.

Des « dérapages » ont également été constatés par la Cour des comptes dans des institutions wallonnes. « *Mais pas plus que dans n'importe quelle entreprise* », assure Christophe Corouge, porte-parole du SPW.

Petits vols innocents, détournements de fonds et frais mal justifiés, ces abus ne restent pas (toujours) impunis.

Deux procédures en justice ont même été introduites pour détournement de fonds à l'encontre de trois anciens membres du personnel de l'Issep, un organisme pararéglional sous la tutelle directe du

gouvernement wallon, chargé d'effectuer des mesures de qualité environnementale.

220.000 EUROS EN DEUX ANS

Grâce à une combine bien rodée, une personne recevait des avances de caisse qu'elle détournait pour son bénéfice personnel. En effet, les achats urgents dont le montant ne

dépasse pas 150 euros peuvent être réalisés au moyen d'avances de caisse.

En théorie, la supercherie aurait dû être empêchée par la personne en charge de la gestion de la fameuse caisse. Sauf que cette personne était... sa propre femme !

Le montant total des dépenses payées par caisse s'est élevé à 220.000 euros pour les années 2012 et 2013. Plusieurs mil-

liers d'euros auraient ainsi été détournés entre 2012 et 2013.

« *Cette situation confirme que le paiement par caisse présente de sérieux risques* », estime la Cour des comptes. Du côté de l'Issep, on nous assure que des « *mesures ont été mises en place pour éviter ces problèmes* » et que « *des contrôles stricts ont lieu pour éviter des dérapages* ».

La Cour des comptes relève également des vols de matériel pédagogique à l'IFAPME (réseau de Services et de Centres de formations), sans en chiffrer l'importance.

20.000 € VIA LA CARTE DE CRÉDIT

Pire, elle révèle qu'entre août

2011 et janvier 2013, l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique

(Iweps) a effectué des paiements par carte de crédit pour un montant de 20.825 euros. Or, les procédures n'ont pas été systématiquement respectées, les paiements, pas toujours justifiés, notamment pour des dépenses liées à des voyages et à l'acquisition de matériel de téléphonie mobile. Selon la Cour des Comptes, « *le caractère professionnel des dépenses n'était pas suffisamment motivé, notamment en matière de frais de représentation* ».

Le député Matthieu Daele (Ecolo) a même interpellé le ministre-président wallon Paul Magnette (PS) à ce sujet en avril 2015.

Dans sa réponse, il cite l'Institut pour qui il n'y a eu dans les frais, « *aucun abus de quelque manière que cela soit, car les frais sont tous explicitement liés aux activités de l'institution* ».

Le contribuable sera rassuré. ■

ADM

À LA CHAMBRE ■

Les PC des fonctionnaires équipés de chaînes !

Au sein de l'administration de la Chambre, contrairement à ce qui se passe à la Fédération Wallonie-Bruxelles, on ne déplore aucun vol (... ni aucune « perte ») de matériel informatique. Et pour cause, une formule simple mais efficace a été adoptée : les ordinateurs, postes fixes et portables, sont attachés avec une chaîne !

« *Elle est équipée d'une clef*

codée. De sorte qu'il est impossible de la forcer et d'emporter un ordinateur », précise Michel Lecluyse, attaché de presse de la Chambre.

« *Chez nous, les vols concernent plutôt des biens « privés ». Un agent s'est notamment fait dérober sa voiture sur le parking, des bijoux également. Il y avait alors un problème de sécurité avec le bâtiment Forum. Mais bien entendu, les vols n'étaient pas du fait des agents, mais de personnes extérieures.* » ■